

Test écrit pour l'accès au Master Comptabilité Contrôle et Audit CCA
Durée 02h00

NB : Le plan comptable est non autorisé, seules les calculatrices non programmables sont autorisées, tous les calculs justificatifs doivent être présentés sur la copie et toutes les réponses doivent être brèves.

Dossier 1 : Audit (02,5 points)

En 20 lignes maximum, discutez la citation suivante : « certains dirigeants considèrent l'audit comme une arme à double tranchant. »

Dossier 2 : Comptabilité (07 points)

Questions :

1. Expliquez, à l'aide d'exemples, les principes suivants :

- « *Fair value* »
- « *Substance over form* »
- « *True and fair view* »

2. Le référentiel comptable marocain fait la distinction entre les principes d'observation, les principes d'évaluation et les principes de responsabilité. Explicitez les principes comptables d'évaluation à l'aide d'exemples, puis citez leurs avantages et inconvénients.

Cas 1 : La société Fly-Mor est une compagnie aérienne « lowcost ». Créée il y a quatre ans, son activité s'est considérablement développée. Voici l'état de son actif immobilisé au 31/12/2017. Tous les amortissements au titre de 2017 ont été comptabilisés.

Actif immobilisé Fly-Mor 31/12/2017 (en milliers de dirhams) :

Actif	Brut	Dépréciation	Net
Immobilisations en non-valeur :			
Frais préliminaires	6 000	4 800	1 200
Immobilisations incorporelles :			
Fonds commercial	12 000	4 000	8 000
Immobilisations corporelles :			
Constructions	20 000	4 000	16 000
Matériel de transport	300 000	50 000	250 000
Matériel informatique	5 000	1 750	3 250

Voici quelques informations complémentaires :

- Les frais préliminaires figurant au bilan correspondent aux frais liés à la constitution de la société. Ils sont amortis sur 5 ans ;
- Le fonds commercial a été acquis à la création de la société ;
- Une campagne exceptionnelle de publicité a accompagné le lancement de deux nouvelles destinations. Les dépenses s'élèvent à 5 500 000 DH et ont été passées en charges. Les retombées positives sont attendues sur deux ans au moins ;
- La marque Fly-Mor est évaluée à 20 000 000 DH (sur la base d'une offre faite par un acquéreur potentiel de la société) ;
- Un logiciel de gestion des réservations a été développé au cours de l'année et achevé en décembre 2017. Il sera mis en service dès janvier 2018. Voici le détail des dépenses encourues : étude préalable 25 000 DH, analyse fonctionnelle 35 000 DH, analyse organique 80 000 DH, programmation 90 000 DH, tests et jeux d'essais 40 000 DH, rédaction de la documentation 20 000 DH et formation du personnel 12 000 DH. Les dépenses ont été passées en charges. La durée d'utilisation du logiciel est estimée à 4 ans ;

- La société est propriétaire de quatre avions d'une valeur brute de 300 000 000 DH. L'amortissement se fait sur une durée de 20 ans selon le mode linéaire ;
- La société loue un avion dans le cadre d'un contrat de crédit-bail. Le contrat a été signé en janvier 2015 pour une durée de 15 ans. L'avion a une valeur d'origine de 80 000 000 DH et une durée de vie économique de 18 ans. La redevance annuelle est de 72 000 000 DH, payable en fin de période. Le contrat prévoit une option d'achat du bien au prix de 5 000 DH au terme du contrat (une analyse des termes du contrat conduit à un taux d'intérêt implicite de 5%.

TAF :

1. En 2019, une fois les frais préliminaires sont totalement amortis, est-ce que l'entreprise peut les exclure de son bilan ? (argumentez)
2. Est-ce que l'entreprise peut activer sa campagne de publicité ? pourquoi ? procédez à l'enregistrement comptable nécessaire ;
3. Est-ce que la marque Fly-Mor peut être inscrite au bilan sous forme d'une immobilisation incorporelle ? pourquoi ?
4. Quelle est la définition comptable du logiciel ? quelle est sa nature dans notre cas ? quel est le montant à activer ? pourquoi ? procédez à l'enregistrement comptable nécessaire ;
5. Comment la société Fly-Mor a-t-elle comptabilisé le contrat de crédit-bail ? (reprendre l'écriture comptable) s'agit-il d'une conception juridique ou économique ? pourquoi ? traduire comptablement l'autre conception (enregistrement comptable) ;

Cas 2 : La société ANIMEX a lancé au cours de l'exercice 2016 la création d'un site Internet destiné à présenter une partie de son catalogue de produits et à permettre à ces clients de passer leurs commandes en ligne. Les dépenses engagées sur ce projet ont été comptabilisées en charges et se présentent comme suit :

Nature de la dépense	Montant	Date
- Etude de conception	15 000	Septembre 2016
- Obtention et immatriculation d'un nom de domaine	7 500	Octobre 2016
- Acquisition du système d'exploitation pour la mise en fonctionnalité du site	115 000	Décembre 2016
- Création des pages du site	80 000	Janvier 2017
- Réalisation d'une documentation technique	20 000	Février 2017
- Formation des salariés participant à l'entretien du site	17 000	Février 2017
- Enregistrement du site auprès des moteurs de recherche	3 000	Avril 2017

Les conditions de comptabilisation à l'actif du site sont réunies le 05/11/2016. Le site est mis en service le 01/04/2017. Sa durée d'utilisation est estimée à quatre ans. L'entreprise a opté pour l'activation des coûts de développement et de production de sites Internet.

TAF :

1. Quelle est la nature du site internet développé par la société ANIMEX ? Pourquoi ?
2. Quelles sont les conditions d'activation d'un site internet ?
3. Déterminez son coût de production à activer ;
4. Procédez à l'ensemble des enregistrements comptables liés à ce site au titre des exercices 2016 et 2017.

Dossier 3 : Décision financière (06 points)

La direction générale d'une entreprise spécialisée dans la production de machines à coudre étudie l'opportunité de réaliser une production organique (production en interne) d'un sous-ensemble (moteur) nécessaire pour la fabrication du produit fini principal de l'entreprise (machine à coudre), sachant qu'actuellement l'entreprise se contente d'acheter le sous-ensemble chez un fournisseur polonais pour un coût d'approvisionnement annuel moyen de 100 € le moteur, et le monter dans la carcasse. On vous remet les informations suivantes et on vous demande votre avis sur l'affaire :

- Le coût d'investissement (en cas de production organique du moteur) : 2 400 000 DH, avec le 1/3 investissement incorporel et le reste corporel ;
- La durée du projet d'investissement est de 4 ans, mais son amortissement est sur 8ans dégressivement pour la partie corporelle et sur 5 ans linéairement pour la partie incorporelle ;

- Le coût variable de production du sous-ensemble (hors amortissement) : 150 DH le sous-ensemble ;
- Les coûts fixes annuels de production du moteur (hors amortissement) s'élèvent à 300 000 DH ;
- La valeur résiduelle équivaut à 120% de la VNA du corporel et 90 % de la VNA de l'incorporel ;
- La quantité à commander pour la première année est de 10 000 moteurs ;
- Le cours de change moyen à retenir : 1 € = 11 MAD ;
- Le taux de rentabilité minimum exigé par les investisseurs est de 12% ;
- Le besoin annuel en termes de nombre de moteurs augmentera de 10%, puis 15% et enfin 20% ;
- Le prix de vente de la machine à coudre s'élève à 3 500 DH hors taxes, tout en sachant que la quantité prévue à vendre équivaut à celle des moteurs à commander.

TAF :

1. Allez-vous proposer aux dirigeants de substituer l'approvisionnement par une production organique ? Pourquoi ?
 2. Comment appelle-t-on ce type d'investissement ? quel est son principal objectif ? et quelle est sa particularité par rapport à un investissement d'expansion ?
 3. Supposons que la direction a pris la décision de réaliser le projet d'investissement, mais elle hésite en termes de modes de financement entre ce qui suit :
 - Financement de 100% de l'investissement corporel par emprunt bancaire d'une durée de 5 ans, remboursable par le procédé de l'annuité constante, avec un différé d'intérêt pour les deux années et un taux d'intérêt de 10,5%. Il faut tenir compte de 12 000 DH de frais de dossier amortissables sur cinq ans et l'investissement incorporel sera financé par autofinancement ;
 - Financement par contrat de leasing avec quatre loyers annuels de 425 000 DH versés en début de période. Versement d'un dépôt de garantie de 50 000 DH à la signature du contrat récupérable en fin de contrat. Il faut noter que le prix de rachat est de 40 000 DH, amortissable linéairement sur la durée restante. l'investissement incorporel sera financé par autofinancement
- Quel mode de financement allez-vous proposer à cet investisseur ?

Dossier 4 : Fiscalité (04,5 points)

L'entreprise Maroc-Bricolage est une société anonyme au capital de 3 500 000 DH qui a pour activité la fabrication du matériel et outillage du bricolage. Elle vend également des déchets métalliques et métallurgiques provenant de ses propres fabrications. Elle donne par ailleurs en location un immeuble qu'elle possède au centre-ville. L'immeuble est divisé en appartements loués meublés à usage d'habitation. Il faut noter que le prorata définitif, calculé à partir du chiffre d'affaires de 2017, est de 90%.

➤ **Au cours du premier trimestre 2018, la société a effectué les opérations suivantes :**

N°	Nature de l'opération	Montant facturé TTC	Date de facturation	Montant réglé	Date et mode de règlement
1	Achat de matières premières destinées aux ateliers de fabrication	250 000	02/01/18	<ul style="list-style-type: none"> • 40 000 • 210 000 	Chèque bancaire du 04/01/18 ; Espèce de 50 000 le 02/01/18 et LC pour le reste du 12/01/18 au 12/02/18.
2	Acquisition camion	800 000	14/01/18	800 000	Chèque bancaire du 18/01/18.
3	Emballages irrécupérables	100 000	26/01/18	<ul style="list-style-type: none"> • 45 000 • 55 000 	Espèce le 15/12/17 ; Chèque bancaire du 28/01/18.
4	Réparation Audi A6 du directeur financier	10 000	03/02/18	10 000	Chèque bancaire du 05/02/18.
5	Honoraires pour l'expert-comptable	7 000	24/02/18	7 000	Espèce le 24/02/18.
6	Location d'un entrepôt pour abriter les déchets : versement de 6 mois de garantie (loyer mensuel : 10 000) + le loyer du mois de mars	70 000	27/02/18	70 000	Espèces le 27/02/18.
7	Gasoil pour machines	9 500	27/02/18	9 500	Espèces le 27/03/18.

8	Achat de vêtements de travail et de chaussure de sécurité pour les ouvriers des ateliers. Leur durée probable d'utilisation est de 2 ans	30 000	25/03/18	30 000	Espèces le 25/03/18.
---	--	--------	----------	--------	----------------------

➤ **Chiffres d'affaires et produits divers :**

N°	Nature de l'opération	Montant facturé TTC	Date de facture °	Montant réglé	Date et mode de règlement
1	Ventes locales de matériel de camping	250 000	12/01/18	- 120 000 - 130 000	Effet du 15/01/18 au 15/02/18 ; Chèque du 14/01/18.
2	Exportation d'outillage	150 000	25/01/18	150 000	Virement bancaire du 14/02/18.
3	Cession d'une machine acquise le 02/01/15 pour 40 000 (HT). Le prorata définitif s'élevait à 70%.	35 000	16/02/18	35 000	Chèque bancaire du 19/02/18.
4	Assistance technique à une entreprise installée en Mauritanie	120 000	19/03/18	120 000	Virement bancaire 28/03/18.
5	Ventes de déchets issus des fabrications	60 000	22/03/18	60 000	Espèce le 22/03/18.

➤ **Autres informations complémentaires :**

- L'entreprise a acquis en 2017 des immobilisations ouvrant droit à déduction (dont un camion de livraison de marchandises d'un montant hors taxes de 300 000 DH) d'une valeur globale (HT) de 650 000 DH qu'elle a réglées par des chèques bancaires. Le prorata définitif calculé à partir du chiffre d'affaires de 2016 s'élève à 60%.
- En ce qui concerne le camion acquis à 300 000 DH (HT), il a été cédé en janvier 2018 pour un montant (HT) de 240 000 DH.

TAF : Etablir la déclaration de la TVA au titre du mois de janvier, février et mars 2018 sachant que l'entreprise opte pour le régime des encaissements.

NB : La réponse doit respecter la structure suivante :

Tableau 1 :

Mois	Numéro d'opération	TVA Collectée		TVA récupérable	
		Calcul justificatif	Montant	Calcul justificatif	Montant
Janvier					
Février					
Mars					

Tableau 2 :

Mois	Janvier	Février	Mars
Montant de la TVA collectée			
Montant de la TVA récupérable			
Montant du crédit de TVA			
Montant de la TVA due			